

UNE BRISE D OPTIMISME

L'année 2016 a mis à rudes épreuves le moral des agriculteurs et elle restera une année noire pour le revenu provenant de la plus part des productions

Cette situation a été ressentie encore plus par les plus fragiles, en conduisant certains à l'abandon, même parfois à des situations extrêmes.

Le réseau « *solidarité paysan* » (salariés et bénévoles) a mobilisé toute son énergie pour soutenir les personnes qui lui ont fait appel.

En ce début d'année je veux rester optimiste.

L'avenir de l'agriculture familiale existe - t'il !

- Il n'est surement pas en restant pieds et mains liés au bon vouloir des multinationales qui mettent la pression de plus en plus forte pour sortir de fabuleux bénéfices qui iront vers les actionnaires et leurs grands dirigeants, les miettes revenant aux paysans.
- Il est, peut-être, en reprenant en main sa profession, sa fonction et sa destinée.

Cet automne un voyage m'a conduit au Pays basque, découvrir le salon d'agriculture paysanne basque (LURRAMA). J'ai découvert au travers des rencontres avec les agriculteurs, la visite de fermes et le salon où il passe environ 20.000 personnes sur trois jours, **un autre état d'esprit.**

- Une prise en main par les agriculteurs de leur avenir
 - Recherche de qualité de leurs productions (AOP, IGP, BIO)
 - Transformation à la ferme de toute leur production
 - Organisation des circuits de vente (AMAP, GIE, marché de pays) qui offrent un éventail de toute leur production locale aux consommateurs.

SOMMAIRE

Page 1 : *Édito « Une brise d'optimisme »*

Page 2 : *Mobilisation national*

La vie de Solidarité Paysans En Auvergne

Page 3 : *La vie de Solidarité Paysans En Auvergne*

Page 4 : *Les rendez-vous de l'association*

Fiches centrales :

-Le régime simplifié des bénéfices agricoles : le micro BA

-Invitation au Colloque organisé par SPEA sur les difficultés en agriculture.



Le Tintamarre

- L'importance de la relation producteur-consommateur
 - la venue au salon le 1er jour des enfants scolarisés en maternelle et en primaire
 - l'implication de 600 à 700 bénévoles venus de toute la région pour assurer la logistique et le bon déroulement du salon.
 - la création de coopératives de « Consommateurs » qui achètent en gros dans les circuits des producteurs.

Tout ceci a pour effet :

- Le maintien d'une agriculture familiale (moyenne des fermes : 32 ha de SAU en 2015 apportant un revenu décent à un couple).
- Une diversité de production : lait de vaches, lait de brebis, fromage, viande de races locales ovines et bovines, volailles, œufs, porc en plein air le tout abattu et transformé. Plus d'autres productions telles : cerises pour la confiture, piment, maraichage etc.... Toutes les productions animales sont basées sur une autonomie fourragère de 80 % minimum.
- Un environnement préservé : très peu de grands bâtiments agricoles, des corps de ferme fonctionnels intégrés dans le paysage.
- Des paysans fiers de leur métier et vivants correctement de leur production.

La conception de cette agriculture nous interpelle.

Rien n'est irréversible, chaque paysan peut promouvoir son avenir et en rester maître. En s'associant à des dynamiques collectives locales qui impliquent responsabilité, savoir faire et enthousiasme, d'autres perspectives peuvent voir le jour donnant à chacun la possibilité de vivre dignement sur son territoire.

Meilleurs vœux à tous et à vos familles

Jean Pierre Lombard, bénévole SPEA

Mobilisation nationale !



Cette année, Stéphane Le Foll a reçu presque 1000 courriers d'agriculteurs accompagnés par notre réseau national. Ces agriculteurs témoignent du soutien que leur ont apporté bénévoles et salariés et demandent au ministère de soutenir financièrement nos actions.

Quelques extraits des lettres adressées à Stéphane Le Foll :

« Cette association m'a été d'une grande aide lorsque j'ai dû faire une demande de liquidation judiciaire suite au décès d'un membre de ma famille travaillant sur l'exploitation. J'ai eu affaire à des personnes particulièrement compétentes qui m'ont aiguillé notamment pour la réalisation des nombreuses démarches administratives. J'ai depuis repris une petite activité agricole et je fais régulièrement appel à l'association Solidarité Paysans lorsque j'ai besoin de renseignements concernant la MSA ou le statut de mon entreprise. Les démarches administratives sont de plus en plus importantes et on ne sait parfois plus où donner de la tête. Heureusement, l'association nous soutient chaque jour dans nos démarches. Si demain un de mes collègues agriculteur devait se retrouver dans une situation compliquée, je n'hésiterai pas à lui conseiller de contacter cette association qui fait tant pour la survie de l'agriculture et le monde rural. Il serait très regrettable qu'une aide financière ne lui soit pas octroyée pour tout ce qu'elle accomplit pour nous. »

« J'ai été gravement touchée par les inondations 2014, j'ai complètement perdu mon exploitation, Solidarité Paysans a répondu présent et continue de m'aider pour que je puisse refaire surface tant sur le plan financier que sur le plan humain leur aide est très précieuse pour tous les agriculteurs. Il serait catastrophique que toutes ces personnes qui se démènent pour nous venir en aide alors que nous sommes dans des situations difficiles soient amenés à disparaître faute de moyens financiers. »

« Je peux attester du fait que depuis la mise en place des procédures de redressement, j'ai retrouvé toute mon énergie et enfin un équilibre moral et financier. »

« Solidarité Paysans, c'est comme le SAMU social, mais c'est aussi et surtout le soutien moral, le suivi et l'accompagnement jusqu'à la fin des difficultés. Merci à tous les bénévoles et aux salariés. »

« Solidarité Paysans joue un rôle primordial auprès des agriculteurs en difficultés. Son regard n'est pas que financier ; il met l'humain au centre de la problématique, tient compte du contexte social ; il donne les outils par des formations qui permettent à l'agriculteur d'avoir un suivi au plus juste de son exploitation ; l'accompagne dans les mutations nécessaires à entreprendre. L'expérience acquise au cours de toutes ces années ne doit pas se perdre à cause d'un coup de sabre dans les subventions publiques. Dans les départements et les régions où tous les élus clament haut et fort qu'il faut sauver les agriculteurs et l'agriculture, gardons en vie les outils qui aident à leur sauvegarde. »

La vie de Solidarité Paysans En Auvergne !



>Retour sur les journées de sensibilisation au repérage de la crise suicidaire

3 bénévoles ayant participé aux de cycles formation sur la « prévention du suicide », avec l'intervention de l'unité Pass-âge (CHU Clermont Ferrand), ont accepté de témoigner :

Renée RAMILLIEN (03):

Pour moi, le temps fort de cette journée a été la mise en scène d'une relation d'aide entre un agriculteur à tendance suicidaire et un bénévole de Solidarité Paysans. Je jouais pour ma part le rôle du suicidant. En face de moi, les bénévoles étaient très à l'écoute, se torturaient l'esprit pour trouver des solutions pour m'aider à sortir de l'impasse. En interprétant le rôle de l'agriculteur, je me suis rendue compte que l'histoire personnelle jouait beaucoup plus dans la balance - à ce moment de ma vie - que le professionnel. Dans un premier temps, alors que les questions que l'on me posaient étaient uniquement centrées sur des aspects professionnels, le dialogue venait accentuer ma douleur, m'amenait à croire qu'il n'y avait plus de solution et me conduisait à imaginer le pire. Finalement, les bénévoles ont peu à peu compris qu'il était bon de me faire parler de ma vie personnelle et de mon vécu. Grâce à leur écoute attentive et bienveillante, je me suis sentie écoutée et comprise. La situation s'est dénouée : les mots ont pu sortir, un dialogue a pu s'instaurer et la confiance s'amorcer. C'était un beau et bon moment pour l'aidé et l'aidant, une vraie rencontre !

Sylvie MORIN (43):



Par deux fois lors d'accompagnements, j'ai eu la sensation que le paysan en face de moi avait des pensées suicidaires. J'avoue m'être sentie assez impuissante : que faire, quoi dire, ou ne pas dire ? Mon réflexe était d'éluder le propos avec des phrases « réconfortantes » qui en fait ne réconfortaient que moi-même.

La journée sur les conduites suicidaires animée par Mmes BOURGUET et COURTY du CHU de Clermont Ferrand m'a permis d'avoir une approche plus claire de la conduite à tenir. Il y avait un souci manifeste des intervenantes de partager leur expérience et de nous donner les outils de compréhension pour faire face, de façon pratique, à ce type de situation. Cette formation ne fait pas de nous des spécialistes de la question, mais des sentinelles capables d'avoir la « bonne réaction ».

Il me semble que ce qu'il faut retenir, c'est qu'on n'éluide pas une phrase du type : « je veux en finir, je ne vous embêterai bientôt plus ». On questionne directement sur les intentions suicidaires, jamais la personne ne le prendra mal, au contraire. Il faut mesurer l'imminence du passage à l'acte, selon les critères du RUD (Risques, Urgence, Dangereusité). Cela permet d'adapter les moyens d'action et peut nous conduire à faire appel au corps médical. La personne suicidaire ne cherche pas la mort, mais l'arrêt de sa souffrance et c'est ce en quoi nous bénévoles pouvons essayer d'agir.



Pierre COULANJON (03):

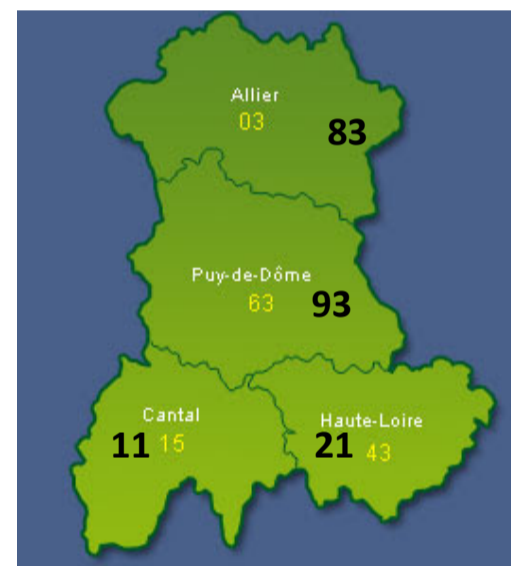
Le processus de dérive vers le suicide est la conséquence d'une extrême souffrance psychologique, au fil des difficultés rencontrées la personne voit le champ des actions possibles pour s'en sortir se réduire de plus en plus...et arriver à la conclusion que le suicide est la seule et unique possibilité. Les études scientifiques ont montré que la tendance suicidaire n'est pas génétique.. cela tord le coup à une idée reçue !

Je retiens de cette formation qu'il faut écouter attentivement la personne qui évoque cette éventuelle solution finale... et ne pas hésiter à la questionner sur le pourquoi de ses pensées... Lui demander également si ce projet était planifié et si oui, quel sera le choix de la méthode... Ce ne sont pas des questions faciles, mais il ne faut pas hésiter à les poser car cela a pour effet de lui libérer la parole et de vider tout ce qu'elle a sur le cœur. A la suite de la conversation, on peut évaluer l'imminence de l'acte et donc de mettre en place des solutions préventives comme inviter la personne à consulter un psychologue en enlevant les tabous associés à cette démarche.

J'ai déjà mis en pratique ces recommandations auprès d'une personne qui avait évoqué le suicide lors d'une réunion. J'ai découvert que cette personne avait déjà fait une tentative en 2012. J'ai eu le sentiment que le fait d'en parler et de s'intéresser à lui l'avait réconforté...

> L'année 2016 en quelques chiffres

2016 a été une année très difficile pour les agriculteurs auvergnats : prix en berne et aléas climatiques. Dans ce contexte, l'association est de plus en plus sollicitée : + 37% d'accompagnements par rapport à 2015.



> **208** exploitations accompagnées

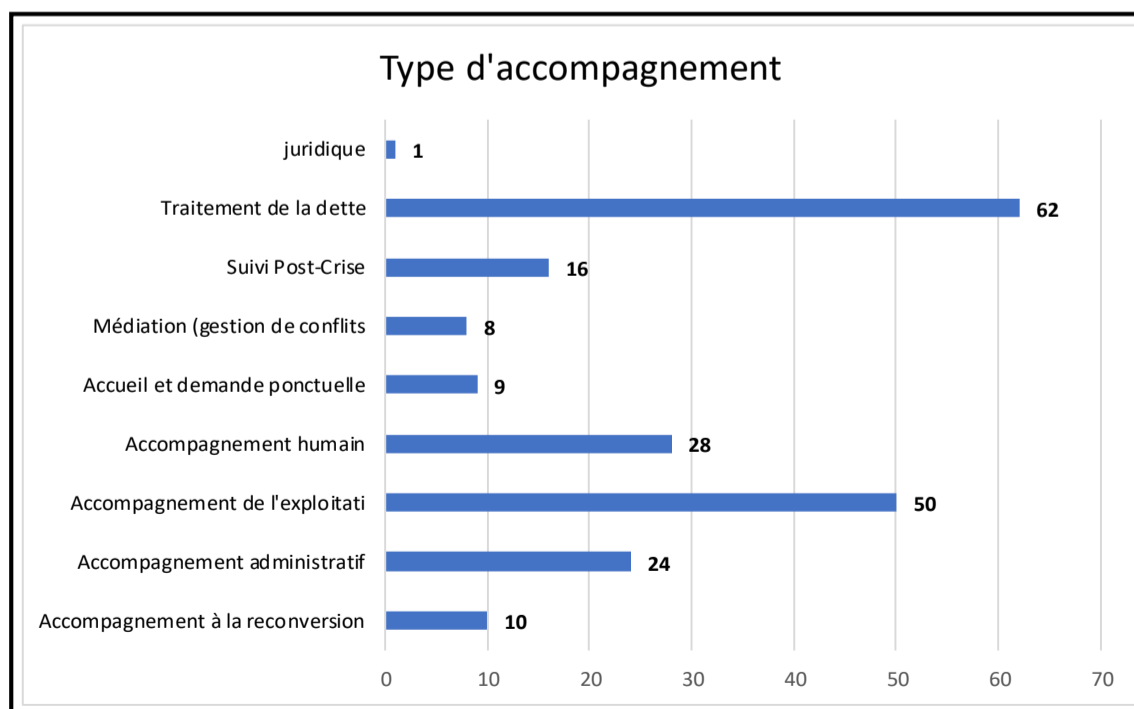
> une équipe de **5** accompagnateurs professionnels

Nombre d'accompagnement par départements

> **78** bénévoles impliqués dans les accompagnements

> 30 % des accompagnements ont pour objectifs de trouver des solutions face aux difficultés financières de l'exploitation (traitement de la dette) : négociations amiables avec les créanciers, Règlement Amiable Judiciaire (5 dossiers), Redressement Judiciaire (12 dossiers) et Liquidation Judiciaire (8 dossiers).

> Dans 24 % des accompagnements, nous accompagnons à la réflexion sur le projet de la ferme et sur le projet de vie : changement de productions, conseils en organisation du travail, relais auprès des techniciens spécialisés.



Vous pourrez prochainement retrouver notre bilan d'activité complet sur le site internet <http://solidaritepaysans.org/>



Les rendez-vous de l'association



❖ Pour les accompagnateurs bénévoles

Groupes de paroles

- SP63 : le 07 février de 9h30 à 12h30 à LEMPDES (maison des paysans)
- SP03 : le 07 mars de 10h à 13h au MONTET (centre social 1,2,3 BOCCAGE)
- SP43 : le 04 avril de 10h à 13h à PAULHAGUET (salle de la mairie)

Réunion_échanges entre bénévoles

- SP15 : le 1^{er} mars de 10h à 16h à Aurillac à la Maison des Association (place de la paix)

❖ Pour les agriculteurs accompagnés

• Formation (03) : Fiscalité et statuts sociaux en agriculture :

Comment déclarer ses revenus agricoles (micro-BA ou réel) ? Quel statut social pour l'agriculteur et les membres de sa famille ?

Le 20 mars de 10h à 17h (lieu à déterminer) : cette formation cible en particulier les agriculteurs qui étaient au forfait agricole et doivent donc passer au micro-BA

• Formation (63) : Le micro BA :

Les 28 mars et 11 avril dans le Puy De Dôme, animée par l'AFOCG 63. Si vous êtes intéressés par le thème de la formation, merci de contacter SP 63 au 04 73 14 14 74.

• Groupe de paroles entre agriculteur accompagnés

Le 30 mars, après-midi, dans les Combrailles (lieu à déterminer)

❖ Pour tous

Assemblées Générales

- Puy De Dôme : le 04 avril ,matin (lieu à déterminer)
- Haute Loire : le 04 avril, à partir de 14h à PAULHAGUET
- Auvergne : le 11 avril (heure et lieu à préciser)
- National : le 30 mars, à Bagnolet. Veuillez nous contacter si vous êtes intéressés.

Colloque sur les difficultés en agriculture



Pour les formations, groupes de parole et Assemblées Générales, merci de vous inscrire à l'avance. Par téléphone (04 73 14 36 10) ou mail (speauv@gmail.com).

Une formation avec peu d'inscrits pourrait être annulée, d'où l'importance de s'inscrire

Petites annonces

Vd claires de fromagerie 630x510 10 euros la claie. Contact 04 71 74 03 13

Vd « Auvergne : un agenda 2017 spécial plantes aromatiques et médicinales »

La Société Presse & éditions d'Auvergne vient d'éditer un agenda 2017 spécial plantes aromatiques et médicinales. Il a été rédigé par Carole Bendotti, rédactrice pour Le Paysan d'Auvergne, d'après les conseils d'herboristes, jardiniers, producteurs et transformateurs d'Auvergne et du Limousin (Demeter, Simples, Nature et Progrès, AB). Il vous permettra de prévoir vos semis, cultures, plantations et récoltes de l'année à venir d'après le calendrier de l'agriculture biodynamique.

Au fil des saisons, apprenez à reconnaître, cultiver, récolter et transformer les plantes aromatiques et médicinales.

Différents producteurs (dont Thierry Thévenin, porte parole du Syndicat des Simples) racontent "leur plante du mois", proposent une recette culinaire et offrent leurs conseils "côté jardin",

Véronique Duclos (responsable de la filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales au CFPPA de Marmilhat) explique différentes préparations pour soigner les maux courants.

Vous y trouvez aussi une liste de producteurs et acteurs de la filière plantes aromatiques et médicinales d'Auvergne et du Limousin.

Pour réserver votre agenda contact Tel : 04 73 14 14 78 ou carolebendotti@paysandauvergne.fr



Petites annonces mode d'emploi...

Cette rubrique concerne :

-La recherche, la vente ou le don de matériels agricoles, animaux et objets divers.

Vd= vend

Rech=recherche

Don=don

-Les offres et recherches d'emploi ou de relation d'entraide.

Déposer une annonce

Vous souhaitez vendre ou donner du matériel agricole, vous recherchez quelque chose en particuliers?

Appelez-nous au 04 73 14 36 10



Invitation _ Colloque Régional

Nous avons le plaisir de vous convier au colloque régional,

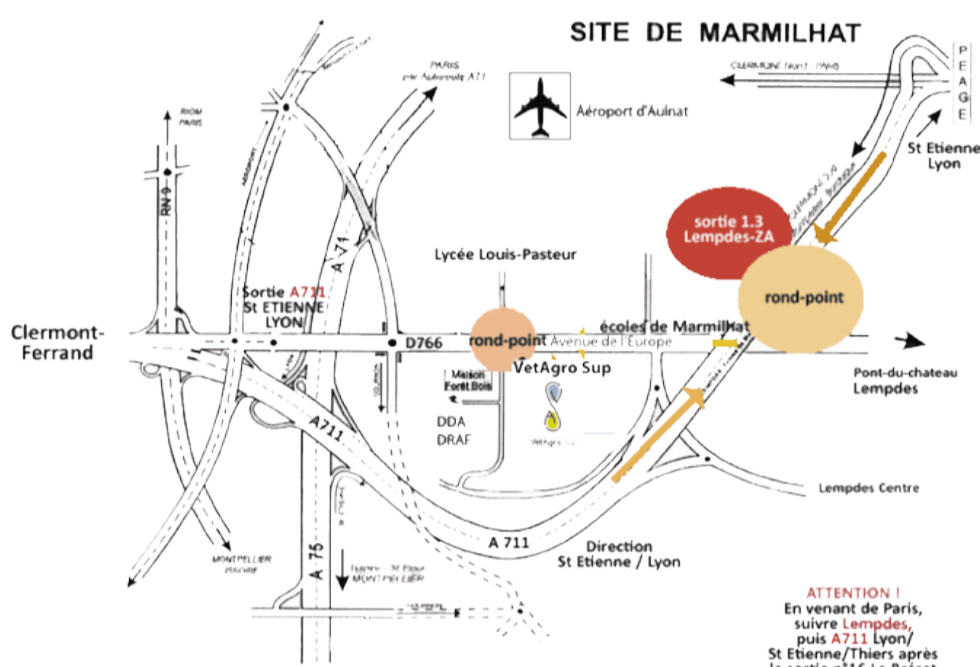
« Les difficultés en agriculture : mieux les comprendre pour mieux les traiter »

qui se tiendra le *Mardi 21 mars 2017.*

Organisé en partenariat avec nos homologues Rhône-Alpins et VétAgroSup,

cet évènement est destiné aux acteurs des sphères agricole, sociale, études & recherche, juridique et politique,

Qui s'intéressent aux problématiques actuelles qui touchent les agriculteurs.



Pour participer à cette journée, vous êtes invité-e-s à nous rejoindre

De 9h à 17h au *Campus VetagroSup, Lempdes* (Amphithéâtre DARPOUX).

Veillez trouver au dos, le programme détaillé de l'évènement

Merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ou de nous confirmer votre présence par tél ou mail **avant le 1er mars 2017**

Coupon réponse

Participation au colloque professionnel régional,

le 21 mars 2017 au Campus vetagroSup, Clermont-Fd

Animé par Sophie Bergot, journaliste à la France Agricole.

M. Mme :

Mail :

Tél. :

Participera

Nombre de personnes présentes :

Nombre de repas à réserver (10 euros) :

Ne participera pas

Programme

8h45 : Accueil.

9h20 : Présentation des difficultés actuelles chez les agriculteurs.

Intervenants : **Nathalie Velay** (chargée de mission au CER Massif central), **Elisabeth Saint-Guily** (Thésarde en économie rurale), **GRECAT Véronique Loizel** (chargée d'étude en santé publique). Autres intervenants à confirmer.

13h : Pause repas (réservation sur coupon réponse à la charge de votre structure à retourner).

14h15 : Présentation des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en difficulté existants en Auvergne par les **étudiants Vetagro Sup**.

- Les procédures judiciaires en agriculture : une opportunité pour traiter les difficultés économiques ?

Intervenant : **Léonie Lombardo** (juriste spécialisée).

- Comment favoriser le rebond et identifier les leviers d'amélioration ? L'approche par l'ergonomie.

Intervenante : **Maryline Mallot** (ergonome), Cabinet MB2 Conseil.

17h : Conclusion de la journée.

Fiche Pratique !

Le régime fiscal des micro-exploitations agricoles : le micro BA

La loi de finance rectificative pour 2015 supprime le forfait agricole et le remplace par le régime du Micro-Bénéfice Agricole (Micro-BA) qui s'applique pour la première fois aux revenus 2016.

Seuils d'application du régime micro-BA

Le nouveau régime micro-BA s'applique de plein droit aux exploitants dont les recettes sont inférieures à une **moyenne de 82 200 euros, hors taxes, sur 3 années consécutives**. Les personnes soumises d'office au régime micro-BA peuvent toujours opter pour le bénéfice réel normal ou simplifié.

- Application de plein-droit aux EARL unipersonnelles à compter du 1^{er} janvier 2017
- Pour les GAEC – société éligible au micro-BA, en vertu du principe de transparence fiscale – des seuils spécifiques ont été déterminés en fonction du nombre d'associés. Ces seuils sont de 82 200 € par associés jusqu'à 328 000 € de recette puis de 60% de ce seuil au-delà. Soit :

Nombre d'associés	2	3	4	5	6	7 et +
Seuil des recettes moyennes	164 400 €	246 600 €	328 800 €	328 800 €	328 800 €	82 200 € x 60 % x nombre d'associés

Détermination du bénéfice imposable

Les recettes à prendre en compte sont toutes les sommes hors taxe encaissées au cours de l'année civile additionnées de la valeur des produits prélevés sur l'exploitation et alloués au personnel ou au bailleur en paiement des fermages..

Le bénéfice imposable est déterminé en appliquant sur ces recettes un **abattement de 87 %**, tenant compte des charges de l'exploitation, y compris les amortissements pratiqués selon le mode linéaire.

En d'autres termes, le résultat imposable est égal à 13% des recettes HT.

- La majoration de 25 % du bénéfice forfaitaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu disparaît.

Ce revenu fiscal servira d'assiette au calcul de vos cotisations sociales agricoles.

a) Recettes à retenir

Les recettes prises en compte concernent les sommes encaissées au cours de l'année civile dans le cadre de l'exploitation. Il s'agit :

- ⇒ Des recettes provenant de la vente de produits agricoles d'origine animale et végétale dès lors que ces produits proviennent effectivement d'activités de culture et d'élevage réalisées par l'entreprise elle-même
- ⇒ Des primes et subventions (sauf ICHN)
- ⇒ Des indemnités journalières, indemnités d'expropriation ou d'assurance

Augmentées de la valeur des produits prélevés dans l'exploitation et alloués soit au personnel salarié, soit au propriétaire du fonds en paiement du fermage

b) Recettes exclues

- ⇒ Les recettes encaissées au titre des cessions portant sur des éléments de l'actif immobilisé, des remboursements de charges engagées dans le cadre de l'entraide agricole, des subventions et primes d'équipement et des redevances ayant leur origine dans le droit de propriété (ex : matériel, biens immobiliers, bâtiments, DPB).
- ⇒ Les indemnités perçues au titre de l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel (ICHN)
- ⇒ Les intérêts de parts sociales versés par une coopérative (exclus seulement pour l'appréciation du seuil de passage au réel)
- ⇒ Les remboursements de charges dans le cadre de l'entraide
- ⇒ Les subventions ou primes d'équipement
- ⇒ Les redevances ayant leur origine dans le droit de propriété.

Option pour le régime réel

L'exploitant peut renoncer au régime micro-BA et opter pour le régime du bénéfice réel. Cette option est valable 2 ans tant que l'exploitation reste de manière continue dans le champ du régime micro-BA. Elle est reconduite **tacitement par période de 2 ans**. Dans le cas où l'exploitant est imposable, l'exercice de cette option lui permet de faire valoir une réduction d'impôt pour frais de comptabilité, plafonnée à 915€/an.

Si, par la suite, l'exploitant souhaite renoncer à cette option pour le réel, il doit notifier son choix à l'administration avant le 1^{er} février de l'année suivant la période pour laquelle l'option a été exercée ou reconduite.

Obligations déclaratives

L'exploitant porte directement sur sa déclaration de revenus le montant des recettes de l'année d'imposition, de celles des 2 années précédentes ainsi éventuellement que les plus ou moins-values réalisées ou subies au cours de l'année.

Il doit tenir à la disposition du service des impôts un document donnant le détail journalier de ses recettes professionnelles et des factures et toute autre pièce justifiant de ces recettes. Dans le cas de paiement en espèces ou par chèque, c'est la remise des espèces ou des chèques qui vaut encaissement ; dans le cas de paiement par virement bancaire, c'est l'inscription au crédit du compte bancaire de l'intéressé qui vaut justificatif.

A noter que les plus ou moins values sont imposées de la même manière que les plus-values des exploitants soumis au régime réel et doivent être portées sur la déclaration de revenus 2042C à part des bénéficiaires agricoles.

Toutefois, beaucoup d'exploitants relevant du micro-BA devraient en pratique être exonérés des plus-values puisque l'article 151 septies du CGI prévoit une exonération du paiement des plus-values pour les exploitants agricoles exerçant cette activité à titre professionnel depuis au moins 5 ans et dont les recettes annuelles sont inférieures ou égales à 250 000€ (les critères sont cumulatifs).

Entrée en vigueur du nouveau régime

Pour lisser les effets de la réforme, la loi prévoit une mesure transitoire. Pour les exploitants relevant précédemment du forfait agricole, le bénéfice imposable sera égal

- **au titre des revenus de l'année 2016**, à la moyenne des bénéfices agricoles forfaitaires de 2014 et 2015 ainsi que des recettes de 2016 diminuées d'un abattement de 87 % ;

$$\text{Soit imposition 2016} = \frac{\text{Forfait 2014} + \text{Forfait 2015} + (\text{recettes 2016} \times 13\%)}{3}$$

- **au titre des revenus de l'année 2017**, à la moyenne des bénéfices agricoles forfaitaires de 2015 et des recettes de 2016 et 2017 diminuées d'un abattement de 87%.

$$\text{Soit imposition 2017} = \frac{\text{Forfait 2015} + (\text{recettes 2016} \times 13\%) + (\text{recettes 2017} \times 13\%)}{3}$$

En cas de création d'activité, le montant des recettes à prendre en compte est égal, pour l'année de création, aux recettes de ladite année et, pour l'année suivante, à la moyenne des recettes de l'année d'imposition et de l'année précédente.

Comparaison entre régime micro-BA et régime réel agricole

Le régime micro-BA ne permet pas de :

- Constater un déficit fiscal
- Bénéficier des mesures de lissage des bénéfices agricoles
- Bénéficier de l'abattement fiscal en faveur des JA
- Prétendre au crédit d'impôt Compétitivité Emploi / crédit d'impôt Formation des Chefs d'entreprises